

# Séparation de corps depuis 3 ans : quel droit?

Par ethelwinne, le 07/04/2015 à 12:05

Merci pour votre aide et avis.

Mi-avril 2012, mon mari me demande un divorce express. je lui demande de se charger d'organiser tous les rendez-vous. Mi-mai les conventions de divorce notaire et avocat sont signées, prêtes pour le tribunal. Tout est prêt fin mai sauf que monsieur ne veut plus divorcer. Il se charge de prévenir notaire et avocat. J'accepte de ne plus divorcer.

Avril 2015 : trois ans après, il vit toujours dans notre maison, j'habite ailleurs en ayant pris soin de laisser tout mon courrier postal domicilié chez lui. N'étant pas divorcés, monsieur paie mes impôts (nous sommes toujours un foyer fiscal), ma part de mutuelle et me verse mensuellement une "allocation". Indépendamment de l'altération du lien conjugal avéré, si je décide de disparaitre comme il le souhaitait tant en 2012, puis-je prétendre dans une convention de divorce au maintien des sommes qu'il paie pour moi : mes impôts ma mutuelle et mon allocation ?

Merci.

### Par aguesseau, le 07/04/2015 à 14:37

bjr,

on peut toujours prétendre, c'est obtenir qui devient aléatoire. selon le type de divorce que vous aurez choisi, vous pourrez demander une prestation compensatoire à votre futur ex-époux. le juge déterminera le montant de la prestation compensatoire. cdt

## Par davidov, le 13/04/2015 à 17:11

Ma grande soeur était dans la meme situation elle a été conseillé par un des avocats du'un certain site http://expert-avocat.fr

Sa prise en charge était rapide. Aujourd'hui à notre tour, nous consillons vivement ce site ... et pour joindre l'utile à l'agréable, ce n'est pas cher:)

## Par aguesseau, le 13/04/2015 à 19:01

pour être complet, une seule consultation téléphonique vous sera facturé au minimum 79 €.

#### Par davidov, le 14/04/2015 à 16:39

effectivement il ont plusieurs forfait en faite ... moi on m'a conseillé un forfait à 299€ qui est valable 12 mois ... je peux dire que j'en ai eu pour plus que mon argent :)mon collègue a été conseillé par une réponse par mail à juste 29€. vous vous rendez compte un avocat à 29€ en 2015 !!!

#### Par aguesseau, le 14/04/2015 à 17:29

ici c'est gratuit!

rien ne vous prouve que le rédacteur de la réponse soit effectivement un avocat. le principal c'est que les utilisateurs de ce site soit satisfait du service rendu.